### Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 231117

IS D'ENQUETE		Référence	e communale :	
es générales		Compétence M ou MI	E (*) : (ME) Munic	pipale Etat
Commune (*):	Gimel			
Lieu-dit :				
et/ou adresse (*):	Rte de Saubraz			
Coordonnées (E / N	N) (*): 2514150 / 1151565 (cd	oordonnées moyennes de l	ouvrage, par exem	ple: 2549170 / 1161250)
No de parcelles (*)	: DP1125			
No ECA:				
Note recen, archite	ctural :			
rs (si plusieurs, ajoute	en page n° 14)			
Propriétaire (*) :				
Nom, Prénom :	COMMUNE DE GIME		Raison so	ciale :
Adresse:	dresse: Pl. de l'Union 4		Tél.:	021 828 00 80
NPA / Localité :	1188 GIMEL		E-mail:	greffe@gimel.ch
Promettant acqué	reur:			
Nom, Prénom :			Raison so	ciale :
Adresse :			Tél. :	
NPA / Localité :			E-mail:	
Droit distinct et p	ermanent :			
Nom, Prénom :			Raison so	ciale :
Adresse :			Tél. :	
NPA / Localité :			E-mail:	
Auteur des plans	(*) (personne physique selon art.	72 RATC)		
Projet nécessitant	Architecte [X] Ingér	nieur ∐ Exception art. 1	06 LATC	
Nom, Prénom :	MORAND DAMIEN		N° REG :	
Profession:	Ingénieur civil			
Raison sociale :	SABERT BUREAU D'I	NGÉNIEURS SA	E-mail:	ing@sabert.ch
Adresse :	Pl. de l'Industrie 1		Tél.:	079 230 31 20
NPA / Localité :	1180 ROLLE		Fax:	
Nature des travau	x principale (*) : (une seule co	che possible)		
□ Adjonction		Agrandissement		Changement / nouvelle destination des locaux
Construction no		Démolition partie		Démolition totale
Reconstruction [X] Transformation		Reconstruction a	après incendie	☐ Rénovation totale
Description de l'o	uvrage (*) : arrêt de bus et d'un trottoir			

31.03.2025

12.	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) :	[X] Oui [_] Non
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)	U
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection	
3.	a) Le projet implique un défrichement de [m²] (cocher aussi la question 105a.)	
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie (pour les arbres remarquables, voir la question 105b.)	Ш
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)	
4.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)	
5.	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)	
6.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO :	
7.	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :	[ ] Oui [X] Non

### B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

).	Maître de l'ouvrage (*) :								
	[] 01 CFF								
	[] 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports								
	[] 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF								
	05 Office fédéral des r	outes (OFRO	U)						
	07 Swisscom								
	08 La Poste								
	10 Canton								
	11 Entreprise de droit	public d'un ca	anton						
	[X] 15 Commune								
			ommune (transports publics, gaz, eau		.)				
			aisses de pension et les caisses mala	dies)					
	22 Institution de prévo		e de pension						
	23 Caisse maladie, St								
	24 Banque, fond immo		ginanciere						
	31 Usine d'électricité p								
	33 Chemin de fer prive								
			nnes (construction, immobilier)						
	☐ 42 Coopérative de log		ine (concuración, inimesiaci)						
	☐ 43 Société de capitaux		onstruction, immobilier)						
			nnes (industrie, artisanat, commerce)						
			dustrie, artisanat, commerce)						
	[] 61 Particulier et hoirie								
	[] 63 Organisation intern	ationale, amb	passade						
	[] 62 Autre maître d'ouvr	age privé (ég	lise, fondation, association, etc.):						
	Nom, Prénom :	COMMUNE	DE GIMEL	Raison soo	ciale :				
	Adresse:	Place de l'U	Inion 4	Tél. :	021 828 0	0.80			
	NPA / Localité :	1188 GIME		E-mail:					
r i	W A / Localite .	1100 GIME		С-пан.	greffe@gi	mer.cn			
	Direction des travaux (*	):							
	Nom, Prénom :	MORAND D	DAMIEN	Raison soo	ciale :	SABERT BUREAU D'INGÉNIEURS SA			
	Adresse:	Pl. de l'Indu	strie 1	Tél.:	079 230 3	1 20			
	NPA / Localité :	1180 ROLL	É LA TRANSPORTE	E-mail:	ing@sabe	rt.ch			
С	ARACTERISTIQUES DE	L'OUVRAG	F						
).	Genre de construction (ai	<u>de)</u> (*):	Bâtiment [X] Ouvrage de génie	civil, amenager	nent exterier	r Construction particulière			
	Type d'ouvrage (*):								
	Approvisionnement en ea	iu / énergie	11 Alimentation en eau						
			12 Usines d'électricité et réseau	x					
			13 Usines à gaz, réseaux et inst	allations chimiq	ues				
			14 Chauffage à distance						
			19 Autre						
	Elimination des déclisés		21 Installations d'évacuation et d	de traitement de	s eaux usées				
	Elimination des déchets		22 Ordures ménagères						
	Infrastructure routière, pa	rking	23 Autres déchets						
	illiastructure routiere, pa	rking	31 Routes nationales						
			32 Routes cantonales						
			<ul><li>33 Routes communales</li><li>34 Route, place de stationneme</li></ul>						
	Autre transport et commu	nication	<ul><li> 35 Parking couvert</li><li> 41 Constructions pour chemins</li></ul>	de fer (vc. gara)					
			[X] 42 Constructions pour les bus e						
			☐ 43 Constructions pour la naviga						
			44 Constructions pour les transp						
			☐ 45 Constructions pour les comm		antenne télér	phonie)			
			☐ 49 Autres constructions vouées						

	Education, recherche, sa	inté,	_] 51 Ecole, sys	tème d'éducation (	usqu au niveau ma	aturité)			
	loisirs, culture		] 52 Formation	supérieure ou rech	nerche				
			] 53 Hôpital						
			] 54 Foyer ave	c soins médicaux e	t/ou assistance so	ociale			
			The state of the same of the	lissement de santé					
				de loisirs et de to					
			T. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.	påtiment à but religi					
			The second second	à but culturel, mus		s et monuments			
			Company to the same to	nisports et salles d	the state of the state of	of this half and the same of t			
	Autres infrastructures			ment de berges et					
	7 tall 65 Milliant dollar 65	and the same of the same of the	The second secon	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	total and the same of				
				ons pour la défens	e nationale				
		e la	_] 69 Autres infi						
			The state of the state of	dividuelle à un loge		allan kiraj espikiraj espikira.			
				dividuelle à un loge	A LA				
			And the same of	à plusieurs logeme	The second secon				
		[	_] 74 Bâtiment	à usage mixte, prin	cipalement à usage	e d'habitation			
			] 76 Foyer san	s soins médicaux e	t/ou assistance so	ociale			
		[	_] 78 Garage, p	lace de parc en rap	port avec l'habitati	tion			
		[	_] 79 Autre con	struction en rappor	avec l'habitation				
	Agriculture, sylviculture		] 81 Construct	ion agricole					
		[	] 82 Construct	ion sylvicole					
			] 83 Améliorati	ions foncières					
	Industrie, artisanat,		] 91 Fabrique,	usine, atelier					
	commerce, services,		] 92 Halle, dép						
	administration			nistratif, bureaux					
			☐ 94 Bât. commercial, magasin ☐ 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc						
						cale-pai, lea-100III, etc			
				bergements de cou		ja salatuhken hill. Tilin ja silatuhken hill. Tilin ja silat ikun hill. Luakkuusta talaksi hillat ja kanta salat silat sila			
			1 99 Autre con	struction destinée	des activites ecor	nomiques			
Situat	ion								
22	Empriso de l'autrese (de	(finia ner le reue				A subsection of the company of the control of the c			
33.	Emprise de l'ouvrage (de	enne par le rayor	i autour des co	ordonnees E/N du	projet):				
	[] 5 m	☐ 10 m		25 m	[] 50 m				
	[X] 100 m	[ ] 250 m		500 m	∐ 1000 m				
34.	L'ouvrage est également	situé sur une au	itre commine :						
U .	Louviage est egalement	situe sur une ac	are commune.						
35.	Dane un plan général d'a	effectation (PCA)							
33.	Dans un plan général d'a Dans un plan partiel d'af		) []						
	Dans un plan de quartier	and the second of the second of the		Nom et/	ou No de la zone :				
36.	Secteur de protection de	e early .	1V	Au [] üB (Si zones	S cooker la questio	00 N° 115)			
					s s, courier la questic	011 N 113)			
37.	A moins de 50 m d'une li		A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR						
	(joindre l'accord de l'entrep délivré ou si la démarche e				ete				
	denvie da di la dell'iditelle e	si cir cours, cocirc	ria question iv						
Bruit									
38.	[X] a) Les degrés de ser	nsibilité au bruit (	DSB) ont déià é	eté attribués dans le	es zones d'affectati	tion			
	sélournent régulièrer	ouvelle ou transf	ormee, compor	tant des locaux d'h	abitation ou des loc	caux d'exploitation dans lesquels des personnes à le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est			
	indiqué à la question		s periodes prote	rigees, est situee .	sur une parcelle ou	a le Dob ira pas encore ete dellin. Le Dob propose est			
	(joindre la proposition d	de DSB du constru	cteur et le préavi	s du Service de l'envi	ronnement et de l'én	nergie (DGE-DIREV))			
Eau	stable défense incombin								
Eau p	otable, défense incendie								
40.	Alimentation en eau de b	ooisson :		∐ Rése	eau public	☐ Alimentation privée			
41.	Défense incendie extérie	eure à partir d'une	e borne hydrani	te: [ ] Exist	ante	[ ] Projetée			
				10 Th 10 Page 1					
				Distanc	e [m] :				
Rama									
- MILLIO	ssage des déchets								
	ssage des déchets	nánogě			ant I l Devisió				
42.	ssage des déchets  a) Conteneurs ordures n b) Différenciés	nénagères			ant ∐ Projeté				

Supp	pression des barrières architecturales			
43.	La construction de locaux et installations accessit besoins des personnes handicapées ou âgées (a)     Transformation ou agrandissement de bâtiments e	rt. 36 et 37 RLATC)	ollective ou à l'activité professionnelle, est adaptée au .ATC sont remplies	x
Equi	pements, installations			
49.	Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribut   Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings)		une)	
Déch	nets de chantier			
50.		eux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amia	200 m3 ou, en cas de déconstruction ou transformation nte), un plan d'élimination des déchets, comme prévu	
Effic	acité énergétique et durabilité des bâtiments et cons	structions		
55.	La demande est soumise aux exigences de l'exer Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subven		RUIDE 9.1.3 du 25 mai 2022.	
D. S	URFACES, VOLUME, COÛT			
		Existant Ajouté Suppr	imé Total après trav.	
60.	Surface totale des parcelles [m²]			
61.	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)			
62.	Surface bâtie [m²] (B)			
63.	Surface brute utile des planchers [m²] (C)			
	dont consacrée au logement [m²]			
64.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)			
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)			
65.	Cube SIA [m³]			
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] Obligatoire en cas de transformation de bâtiment			
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*) Honoraires et TVA compris	140000 CFC 1 à 5 [CHF]		
STANCES				
E. B	ATIMENT ET LOGEMENT			
75.	Description du projet (*)			
	Nb total de nouveaux bâtiments	Avec logements	Sans logements	
	Nb total de bâtiments transformés			
	Nb total de bâtiments démolis (pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches ba	âtiment pour chaque bâtiment)		
F. P	LACES DE STATIONNEMENT			
		Existant Ajouté Suppr	imé Total après tray.	
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture			
81.	Couverts, garages extérieurs			
82.	Places non couvertes			
83.	Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la ques	stion 401 a)		
84.	Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique)			

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche	bâtiment [1]							
B1	Type de travaux (aide) (*): Lorsque le type de travaux correspond à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :							
	[]Assainissement énergétique	[]Assainissement systèm						
	Changement d'affectation Installation solaire thermique	<ul><li>Agrandissement chauff</li><li>Installation solaire phot</li></ul>		☐ Agrandissement non chauffé				
DO	Tauri etil kiri ikuriketi kuzikuti.	Unistaliation solalie prior	ovoitalque	_]Autres travaux de transformation				
B2	N° de parcelle (*):							
B3	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.							
B4	Rue/lieu (*):							
B5	Dénomination du bâtiment :							
B6	Nombre d'entrées avec adresse :							
CARA	ACTERISTIQUES DU BATIMENT							
B7	Catégorie de bâtiment (*) :							
	Classe:							
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :							
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :							
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :		Pour les activi	tés [m²]:				
B11	Cube SIA [m³]:							
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-nivea	ux) :						
B13	Nombre total de logements après travaux (*) :							
	Nb 1 pce : Nb 4 pce :	Nb 2 pce : Nb 5 pce :		3 pce : 6 pce ou plus :				
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le	nombre ou la taille des loge	ements :					
CARA	ACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME D	E CHAUFFAGE						
Aide p	our la saisie: <u>lien</u>							
B15	Générateur(s) de chaleur pour le système de chaufi	age (*):						
	Principal:							
	Secondaire:							
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :							
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de c	hauffage (*):						
	Pour générateur principal:							
	Pour générateur secondaire:							
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau o	haude sanitaire (*):						
	Principal:							
	Secondaire:							
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'é	eau chaude sanitaire (*):						
	Pour générateur principal:							
	Pour générateur secondaire:							
B18	La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (	date du permis de construir	e):	∐ Oui   ∐ Non				
• fair de: • dé  (At	ante dans les bâtiments transformés ou démolis ( r tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er re établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut au s diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse poser le rapport de diagnostic amiante au format PDF ttention : le rapport sous forme électronique doit être s ndre à la demande de permis de construire 2 exempla	janvier 1991 (date du perm ssi être dans certaines occi (FACH) ( <u>lien</u> ) sur <u>la plateforme GDA</u> signé)	asions de type o	( utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste				

AUTI	RES INFORMATIONS SUR LE BATIMI	ENT					
39.	a) Façades, toiture Matériau,	couleur:					
	Mode de d	couverture, couleur :					
	Type de fermeture : [] Stores	∐ Volets					
	b) [] Surface de toiture ou de façade	en métal non enduit (par e	x. en cuivre ou zinc) supérieure à s	50 m²			
44.	☐ Installations de stockage d'hydroc	arbures et autres liquides p	ouvant polluer les eaux, soumises	ou non soumises à auto	orisation s	spéciale selon art. 32	OEaux
	(cocher aussi la question No 408)						
45	a) Ascenseur, monte-charge:	☐ Electrique ☐ Hydra	aulique b) Rampe/plate-fo	orme ajustable: [ ] Electi	ique [] H	Hydraulique	
	c) Contenance du réservoir d'huile :	litres	d) ∐ Escalier / ta <sub>l</sub>	pis roulant servant au tr	ansport d	e personnes	
46.	Raccordement TV/radio :	Antenne collective	Antenne extérieure	Antenne intérieure			
		[_] Parabole	Câble téléréseau				
PAR	TIE ENERGIE						
	ion thermique (bâtiments, serres, loc on thermique	caux frigorifiques)		Compe	etence ME		
48.	Qh (MJ/m².an) :	Informatio	ns complémentaires :				
	Qhli (MJ/m²,an):	Informatio	ns complémentaires :				
453.	a) Qh est inférieur ou égal à Qhli						
	b) Demande de dérogation Qh est su	upérieur à Qhli					
	Dans tous les cas, joindre le formi VD-72	es bâtiments neufs, jo	indre les	formulaires EN-VD	-3 et EN		
	Surface de référence énergétique						
	SRE:	Informatio	ns complémentaires :				
465.	Installation de locaux frigorifiques et/	ou de congélation		П		EN 6	
468.	Serres artisanales ou agricoles chau	ıffées				EN 7	
474.	Halles gonflables					EN 8	
Instal	llations techniques du bâtiment						
449.	Installation de refroidissement, de di réfrigérants stables dans l'air (HFC),			es		75	
450.	a) Pompe à chaleur utilisant le sous-	sol comme source de chale	eur (sondes)			65A	
	b) Pompe à chaleur utilisant les eaux	x souterraines comme source	ce de chaleur (pompage)			65B	
	c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/ai chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles constructions ou a			n d'eau		Annexe	
	- Avec fonction de climatisation (por	A LONG THE REAL PROPERTY.	de constitute scion l'Allione Realtay		[]	EN-VD-5	
	- Se trouvant à une altitude supérieu					Annexe	
456.	Chauffage à bois ou au charbon d'ur lourd		70 kW, ou chauffage à mazout moy	yen ou		Aimexe	
461.	Justificatif de la part minimale d'éner	rgies renouvelables				EN-VD-72	
462.	Installation de chauffage et/ou d'eau					EN-VD-3	
463.	Installation de ventilation					EN-VD-4	
464.	Installation de réfrigération / humidifi	ication				EN-VD-5	
466.	Installation de production d'électricité	é par combustible				EN 9	
475.	Résidences secondaires					EN-VD-3	
Diver	S						
470.	Installation de chauffage en plein air					EN-VD-10	
471.	Patinoires (RLVLEne, art 53) - Conc	ept énergétique à soumettr	e à la DGE-DIREN				
473.	Bâtiments tertiaires et du secteur pu	blic de plus de 1000 m²			17		
	- justificatif selon SIA 380/4 de la cor	nsommation électrique pour	r l'éclairage			EN 12	
	- justificatif selon SIA 380/4 de la cor	nsommation électrique pour	r la ventilation et la climatisation			EN 13	
476.	Grands consommateurs (consomma	ation électrique >0.5 GWh o	u thermique >5 GWh)			EN-VD-15	
477.	Demande de dérogation à la loi sur l	l'énergie ou à son règlemen	nt d'application				

L. SIT	UATION DE L'OUVRAGE		Annexes
Enviro	nnement		
101.	Situation particulière  Dans un plan cantonal d'affectation  Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)		
102.1	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*)	[X] Oui	∐Non
102.2	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)	[X] Oui	∐Non
102.3	Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.	Ц	66 A
102.4	Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).	Ü.	66 B
102 A.	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)		
102 B.	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection		
103.	Dans l'aire forestière		
104.	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt		
105.	a) Le projet implique un défrichement de [m²] :	П	Annexe
	(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif) b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci. (voir aussi la question 13b)	ш	
106 A	Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) :	[]Oui	[X] Non 43 - DN
10071.	La carte des dangers naturels doit être consultée sur le guichet cartographique cantonal.	_ Our	[A] NOT
	- Inondations par crues des cours d'eau (INO) - Laves torrentielles (LTO) - Glissement de terrain permanent (GPP) - Glissement de terrain spontané (GSS) - Inondations par remontée de lac (LAC) - Chutes de pierres et blocs (CPB) - Effondrement ou affaissement (EFF) - Avalanches (AVA) - Ruissellement (RUI)		
	IMPORTANT: En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le formulaire 43 DN pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.		
	Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.		
106 B.	Dans un site pollué (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)  [] Ancienne décharge [] Site industriel pollué [] Lieu d'accident		
107.	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)		
108.	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage	Ц	
110.	Dans une région archéologique		
111.	Construction protégée: À l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne) (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)	Ш	
Prései	vation et promotion du parc locatif		
Démo	ition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec		
112.1		en dernier	lieu, même vacants 53
	d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux. b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux.		53
	Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.		
112.2	Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu.		53 B
112.3	Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense).		53 C
Recon	naissance de logement d'utilité publique		
112.4	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation e	t la prom	notion du parc locatif (LPPPL)
	- Logements à loyers modérés (LLM)		54
	- Logements adaptés avec accompagnement (LADA)		54
	- Logements étudiants (LE)		54
	- Logements à loyers abordables (LLA)		54

Bruit			
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)		Annexe
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit	Ц	
rote	ction des eaux		Annexes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)	Ù	
116.	Projet situé à moins de 20 m de :		
	☐ la rive d'un lac ☐ d'un cours d'eau à ciel ouvert ☐ d'un cours d'eau sous voûtage		
Gesti	on des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)		
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau [ ]  Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)	Ц	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, [] Ouvrage d'infiltration etc.)	۵	
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)		
Eaux	usées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP		
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
123.	Raccordement à la fosse à purin	Ш	52
Résea	aux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)		62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci	[X]	
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale	Ш	
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)	Ü .	Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant	Ц	
M. IN	DUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
Locau	ıx occupant des travailleurs		
150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art, 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série		43, 51, 64 43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)		43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail	Ü	51
Envir	onnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)		64
154.	Installations de production d'énergie (EIE)  L Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon  Raffinerie de pétrole  Installation géothermique (plus de 5 MWth)  Installation thermique (plus de 100 MWth)  Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 64
Comr	nerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales		
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux		43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale	[1]	43

157.	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²]: Surface de vente effective (sans les entrepôts et les pa [] Inférieure à 2000 m² [] De 2000 à 5000 m² [] Supérieure à 5000 m² (EIE) [] Un plan de quartier a été établi car la surface de				43
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec fa				.43
Residen	ux et machines				
158.	Métaux et machines			[]	43.64
130.	☐ Aciéries (EIE) ☐ Vieux métaux (EIE) ☐ Aluminium (EIE) ☐ Métaux non ferreux (EIE)	EIE)			43, 64
Bois				Annexes	
159.	Bois et traitement du bois  Panneaux d'agglomérés (EIE) Plus de 50'0	00 t/an de cellulose <b>(EIE)</b>		43, 64	
Chim	ile				
160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engr    Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE)    Transformation (> de 5000 m² ou 10'000 t/an)(EIE)	Stockage de plus de 1000 t (EIE)		43, 64	
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmac médicaments, de sérums et de vaccins	es et drogueries, fabriques et commerce en gros de		43, 64	
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc			43, 64	
Alime	entation (				
163.	Produits alimentaires			43	
164.	Produits agro-alimentaires			43, 64	
Autre	es matériaux				
165.	Arts graphiques			43, 64	
166.	Produits pour l'aménagement de la maison et du lo	gement		43, 64	
167.	Produits, appareils, instruments mécaniques et élec	etroniques		43, 64	
168.	Textiles, habillement, cuir			43, 64	
169.	Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, brie	ques, tuiles, isolants, etc.)		43, 64	
	Cimenteries (EIE) Verreries (plus de 30'000	t/an) (EIE)			
N. GI	ENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGE	S, STEP			
Terra	assements, dépôts d'excavation et décharges				
200.	Terrassements, excavations ou remblais impliquant couvrant une superficie de plus de 5000 m², mais in	un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou aférieur à 50'000 m³			
207.	Le projet a des emprises (temporaires et définitives conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?	) sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les	Ц	Concept d	e gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre  De 50'000 à 500'000 m³ De plus de 500'000	m³ (EIE)			
202.	Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résid	us stabilisés, décharges bioactives (EIE)			
Instal	llations de collecte, de tri, de conditionnement, de	recyclage, de valorisation, d'incinération ou de tra	itement d	es déchets	
203.	Déchetteries ou postes de collecte des déchets		Ш		
204.	Installations de traitement des déchets [] Inférieur ou égal à 1000 t/an [] Capacité supéri	eure à 1000 t/an <b>(EIE)</b>		43	
205.	Déchiqueteurs de voitures (EIE)				
206.	Construction ou modification de stations d'épuration d'épuration	n collectives ou d'équipements de traitement des boues		51	
Surve	eillance des ouvrages de retenue				
210.	Ouvrages d'accumulation Volume ma	aximum d'accumulation > 100 m³			
	Retenue al	u dessus du terrain naturel			
	Volume d'e	eau permanent m³:			

O. AG	RICULTURE, ANIMAUX		Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles		43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	U	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement  [] Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)	П	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)		43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :		
0.55			
255.	Fosses à purin		52
256.	Fumières		52
257.	Silos à fourrage		43
258.	Installations de biogaz.		43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros		43, 64
	Capacité jusqu'à 5000 t/an		
	Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		
P. ED	UCATION, SANTE, SOCIAL		
Etabli	ssements scolaires et sanitaires, centres d'accuell		
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	Ц	21, 43
301.	Ecoles paramédicales		43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR)	Ĺ	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs		43, 64
304	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)		43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico- social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)		43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire		43, 64
Labor	ratoires et cabinets		
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires		43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	Ц	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	Ш	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires		43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	Ц	43
Cimet	ières		
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires		43
Q. SF	PORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		
Sport			
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)		
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)		
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)		
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)		
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)		
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)		
355.	Stands de tir		
	☐ Stands de tir (cas général) ☐ A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille		32
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	[ ] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille		
	☐ eau non chauffée		
	[] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	☐ eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique
Loisir	s, campings, dortoirs		
358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes		43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc	ם -	11, 43, 64
359bis	s Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution		11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	Ů.	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles  Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis)  départ : / arrivée : /	П	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	Li .	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur		43
364.	Campings, caravanings résidentiels		43
365.	Places de jeux		
Trafic	aérien / Véhicules à moteur  Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome	L	Annexe
	Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne		
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	Ш	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)		43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)		64
403.	Places de lavage pour véhicules.	Ш	64
404.	Garages professionnels		43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle		64
Incen	die, explosion, pollution		
406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution,intoxication etc.)  Plus de 50'000 m³ charbon (EIE)  Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE)		43, 64
	Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux		63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	П	43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	Ш	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)		64
Rayo	nnement		
412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)	n	Annexe
	Installation nouvelle  Modification d'installation existante		
	b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)	ū	ESTI TD7
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)		

Page 12 / 15

Subst	ances, produits et déchets spéciaux			Annexes	
416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux  [] Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE)  [] Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE)  [] Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)				
417.	Entreprises avec micro-organismes				
418.	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)			Annexe	
S. EC	UIPEMENTS, INSTALLATIONS				
Abri d	le protection civile ( pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation )				
454.	Construction d'un abri PCi			46	
455.	Dispense de construction d'un abri PCi	Ш		45	
T. ET	UDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)				
500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation	□ □ on)		Annexe	
G. Af	NNEXES				
90.	a) Plans Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossier répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*) Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon les exigences présentes sur le site de l'office de la consommation.			[X]	
90.	b) Nombre d'exemplaires des plans Demandé				
	(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5)  Nombre d'exemplaires pour la commune :  Nombre d'exemplaires pour la CAMAC :  Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	M 2 0 2	ME 2 0 2	Fourni 2 0 2	
91.	Documents				
91.	Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire Etablie par : [] Propriétaire	Comm. 2	CAMAC 0	Fourni [X]	
	Promettant acquéreur				
	☐ Maître de l'ouvrage				
	Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1)	2 2	0	[X]	
	Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit	2	0		
	Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor)  Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux	2 2	0		
	Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe	2	0		
	(art. 18m LCdF) Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF)	2	0	П	
	Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant  Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression	2 2	0		
	Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)	2	0		
	Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) Concept de gestion des sols	2 2	0		
	Plan schématique d'évacuation des eaux claires	2	0		
	Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2	0		
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié				
	Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN Préavis du Concordat des téleskis	2 2	0		
	Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)	2	0		
	Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2	0		

#### **SIGNATURES**

#### SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : Sime le

Propriétaire(s

Nom (\*):

Raison sociale

Adresse, N° (\*):

N° postal (\*)

Droit distinct - permanent :

ue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Auteur des plans

municipale

Destinataire des factures (\*) Une fois la facture envoyée

atfort EAO, emoluments, frais de traitement du dossier par le canton) Te taxe de 30.-- F/LE

Prénom: Tél E-mail Localité (

021 828 00

GIMEL Municipalité

Lieu, date et signature (\*): Gimel, le 1er avril 2025

LIBER La Sécrétaire municipale auteur des plats Rar sa signature, il e engage à Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, beneficiaire d'ui payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la m à L'enquête et de la délive ance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures

#### EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 0 5 AVR. 2025 au

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (\*) : D.Dupertuis

Tél. (\*): 021 828 00 87

Fax:

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

#### PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- · Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- · La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

#### Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact!

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

Aunon

syndic

municipale

#### Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom :

COMMUNE DE GIMEL

RAISON SOCIALE:

Adresse:

PI. de l'Union 4

Tél.:

021 828 00 80

E-mail:

greffe@gimel.ch

NPA:

1188

LOCALITE :

**GIMEL** 

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom :

MORAND DAMIEN

RAISON SOCIALE :

SABERT BUREAU D'INGÉNIEURS SA

Adresse:

Pl. de l'Industrie 1

Tél.:

079 230 31 20

E-mail:

ing@sabert.ch

NPA:

1180

LOCALITE:

ROLLE